

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Réforme agricole lausannoise : Compostage
Initiant·e·x·s : Loris Socchi

Ce postulat propose de changer notre modèle de gestion des déchets organique de la ville

Les déchets organiques de la ville de Lausanne sont actuellement envoyés en méthanisation. Entre la méthanisation et le compostage, la ville pourrait privilégier le compostage.

Comparé à un compostage, la méthanisation émet plus de GES, et notamment le méthane prélevé est utilisé pour justement continuer à utiliser du gaz et l'émettre dans l'atmosphère. Alors qu'un compost peut stocker du carbone (ce serait un peu abusé de dire que ce serait un puit à carbone, néanmoins c'est le même fonctionnement).

De plus le digestat, résidu de la méthanisation, est considéré comme un «déchet» de la méthanisation. Celui-ci est épandu comme fumure sur les champs agricoles pourtant, en comparaison au compost, il n'apporte aucune structure au sol, ce qui pourrait être nocif sur le long terme. La structure du sol est un élément important en pédologie et qui prend en compte également la teneur en matière organique du sol. Un sol avec peu de structure est sensible à la compaction, l'érosion ou encore le lessivage.

Toutes les matières organiques se compostent, rien ne résiste aux bactéries, champignons ou collemboles des composts. De nombreuses croyances poussent les gentexs à penser qu'il faudrait pas mettre d'agrumes, de nourriture cuite ou autres déchets organiques dans un compost. Pourtant c'est une croyance fausse. N'importe quelle matière organique se décompose dans un compost. Certaines prennent évidemment parfois plus de temps que d'autres, comme par exemple le bois, et pourtant elles finissent toutes décomposées. Le bois par exemple est un élément très important dans un compost pour y apporter de la matière organique carbonée, même si cela prend du temps. Et chaque élément peut apporter une biodiversité parfois différente. Le papier et le carton se décomposent aussi très bien, et c'est pourquoi il serait préférable de remplacer les déchets éternels, comme le plastique ou autres simulacres, par du papier ou carton.

Mais aussi, nous brûlons de la matière organique précieuse. Tout ce qui pourrait être composté mais qui ne l'est pas (comme nos déjections) est une grosse perte de matière organique et d'éléments nutritifs nécessaires au sol, aux plantes et donc à l'agriculture¹.

À la Chaux-de-Fonds, la ville possède sa propre compostière et offre le compost mûr gratuitement aux agricultrices ou à sa population.

L'exemple de la Tchaux nous fait relativiser sur le système lausannois, pour le développement écologique, la ville pourrait, à la place de soutenir la production de gaz, soutenir le compostage.

1 Voir postulat sur les toilettes sèches

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de faire composter en compostière les déchets organiques de la ville (et donc de ne pas les envoyer en méthanisation).

Lausanne, le 15 May 2026

Signataire(s) :